

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

DIPLÔME D'ACCOMPAGNATEUR/ INITIATEUR VELO

Niveau V



DFPC
Direction de la Formation
Professionnelle Continue



DJS
Direction de la Jeunesse
et des Sports

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

SOMMAIRE

Introduction : contexte de la création du diplôme

Page 3

I L'emploi type

1.1 Lien avec les nomenclatures.	Page 7
1.2 Définition et description de l'emploi type.	Page 7
1.3 Conditions générales d'exercice de l'emploi type.	Page 8
1.4 Conditions d'exercice de la profession.	Page 9
1.5 Champ d'intervention et de responsabilité.	Page 9
1.5.1 Encadrement de sorties sur pistes VTT et sur routes	Page 9
1.5.2 Initiation au VTT et au cyclisme traditionnel	Page 10
1.6 Niveau de qualification et évolution dans le poste.	Page 11

II. Définition et description des activités types

2.1 Activité type 1 (AT1) : Evoluer en toute sécurité.	Page 12
2.2 Activité type 2 (AT2) : Créer et gérer le produit d'activité vélo.	Page 12
2.3 Activité type 3 (AT3) : Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité.	Page 13
2.4 Activité type 4 (AT4) : Garantir un matériel en bon état de fonctionnement.	Page 13

III. Description des compétences

3.1 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 1.	Page 14
3.1.1 <u>Compétence 1 (C1)</u> : Maîtriser les fondamentaux techniques du Vélo.	Page 14
3.1.2 <u>Compétence 2 (C2)</u> : Utiliser les techniques et outils de Navigation.	Page 15
3.2 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 2.	Page 16
3.2.1 <u>Compétence 3 (C3)</u> : Créer des produits vélo adaptés à différents publics.	Page 17
3.2.2 <u>Compétence 4 (C4)</u> Réaliser les démarches nécessaires à la création et au bon fonctionnement de son activité professionnelle.	Page 18

3.2.3 <u>Compétence 5 (C5)</u> : Communiquer dans son activité Professionnelle.	Page 19
3.3 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 3.	Page 20
3.3.1 <u>Compétence 6 (C6)</u> : Elaborer un programme adapté au public.	Page 20
3.3.2 <u>Compétence 7 (C7)</u> : Préparer et accompagner une randonnée.	Page 21
3.3.3 <u>Compétence 8 (C8)</u> : Préparer et encadrer une séance d'apprentissage.	Page 23
3.3.4 <u>Compétence 9 (C9)</u> : Agir en cas de difficulté ou d'accident.	Page 24
3.3.5 <u>Compétence 10 (C10)</u> : Evaluer les résultats de sa prestation.	Page 25
3.4 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 4 :	Page 26
3.4.1 <u>Compétence 11 (C11)</u> : Entretenir et régler le matériel.	Page 26
3.4.2 <u>Compétence 12 (C12)</u> : Réaliser les réparations rudimentaires d'un vélo.	Page 27
Annexe	Page 29
Groupe de travail.	

INTRODUCTION

Contexte de la création du diplôme

D'une pratique exclusivement sportive, le vélo a évolué vers d'autres pratiques : de loisirs, de tourisme, d'éducation à l'environnement, à la sécurité routière...

Le cyclisme s'est également diversifié dans ses disciplines qui sont aujourd'hui au nombre de huit :

- Le cyclisme sur route ;
- Le VTT (vélo tout terrain) ;
- Le BMX (vélo moto cross) ;
- Le cyclisme sur piste ;
- Le cyclocross ;
- Le polo vélo ;
- Le vélo couché ;
- Le cyclisme en salle.

4 de ces disciplines sont pratiquées sur le territoire Calédonien : le cyclisme sur route, le cyclisme sur piste, le VTT, le BMX.

La pratique du vélo se fait de façon libre, souvent en famille, entre amis ou de façon structurée en club.

Ce sport s'adresse à un public de plus en plus diversifié tant par l'âge que par leur origine (scolaires, centres de vacances et de loisirs, tourisme, comités d'entreprise...).

La pratique du VTT :

En Nouvelle-Calédonie, la pratique du vélo et en particulier du VTT est en plein essor :

- Plus de 5 000 VTT vendus en 2011 sur le territoire ;
- La mégarando VTT passion 2012 (9^e édition), a remporté les faveurs du jury de la catégorie « événement de l'année 2012 » lors des trophées du sport du CTOS. Cette édition a rassemblé plus de 1250 vététistes.
- 150 licences de pratiquants.

Cette évolution des pratiques et de l'engouement pour les sports de pleine nature à inciter les collectivités locales à développer des aménagements tel que : pistes cyclables, skate park pour BMX, pistes de BMX, pistes VTT, pump track...

Les Calédoniens disposent de nombreux sites aménagés :

- En province Sud :
 - . A Nouméa, la piste VTT de Tina ;

. Entre les communes de Yaté et du Mont-Dore, 130 kilomètres de pistes VTT : « les Boucles de Netcha », sont labellisées « site VTT FFC » par la Fédération française de cyclisme ;

. A Bourail, « les boucles de Déva » offrent 58 kilomètres de pistes ;

. A Farino, deux pistes sont ouvertes au parc des grandes fougères.

- La province Nord s'ouvre également sur l'aménagement de pistes de VTT balisées (Koné, Pindai est en cours d'aménagement, plateau de Tango).

La pratique du cyclisme traditionnel :

Le cyclisme traditionnel comprend le cyclisme sur route, le cyclisme sur piste, le cyclocross.

Les lieux de pratique en Nouvelle-Calédonie sont :

- La route ;
- Les pistes, aux vélodromes de : Nouméa ;
: Nessadiou ;
: Voh.

La pratique licenciée (fédération Française de cyclisme) est réalisée sous l'égide du comité régional de cyclisme de la Nouvelle-Calédonie qui propose :

- De la pratique encadrée de loisirs ;
- De la pratique de compétitions ;
- Des formations fédérales ;
- Une école de cyclisme.

Le territoire bénéficie de nombreuses installations, d'évènements et de projets ambitieux mais la pratique du vélo en Nouvelle-Calédonie se trouve confrontée au manque d'encadrement.

Le développement du cyclisme traditionnel est limité par le manque de cadres formés et diplômés et tout particulièrement d'éducateurs professionnels :

Eléments d'état des lieux du cyclisme traditionnel :

- 10 clubs affiliés à la FFC ;
- 9 clubs en province Sud, 1 club en province Nord, aucun en province des îles Loyautés ;
- 422 licences (cyclisme traditionnel, VTT, dirigeants) en 2013, la tendance est à la baisse depuis quelques années ;
- 100 licences de pratiquant cyclisme traditionnel, 150 licences VTT de pratiquants ;
- 16 diplômés fédéraux en activités (13 BF1, 3 BF2, 0 BF3) ;
. 5 B.E.E.S 1 (Brevet d'Etat d'éducateur sportif 1^{er} degré) mais aucun intervient pour le comité de cyclisme (4 éducateurs travaillent à la province et 1 à la police nationale).

- Actuellement l'encadrement professionnel est quasi inexistant ce qui freine le développement fédéral comme touristique de la pratique du vélo.

Le cadre associatif est le seul à encadrer le cyclisme avec le soutien de peu de brevets fédéraux et, comme préciser ci-dessus, répartis de façon inégale. Ces bénévoles sont formés mais ils se recyclent peu. Leur disponibilité n'est pas à la hauteur des besoins de développement et de structuration du milieu du vélo. Ils ne peuvent prétendre à une rémunération.

- A l'heure actuelle, pour un professionnel du cyclisme il y a peu de perspectives, peu de bassin d'emploi et donc peu de personnes qui se forment. Le cyclisme est également une discipline où l'on n'a pas l'habitude de rémunérer l'encadrement, alors que les sportifs évoluent dans un milieu hostile (dangers de la route). Paradoxalement, les pratiquants investissent d'importantes sommes dans l'achat de vélo et de matériel performants. L'éducation du public va prendre du temps mais l'intégration de professionnels va aider au développement de la filière du cyclisme traditionnel mais aussi des autres pratiques du vélo.
- Aujourd'hui, le premier niveau de diplôme pour encadrer contre rémunération, en toute autonomie, la pratique de loisir du vélo est au minimum un niveau IV : BP JEPS spécialité : « activités du cyclisme ». Le niveau d'exigence des compétences à l'entrée comme à la sortie de la formation est élevé pour un public déscolarisé depuis longue date ou parfois peu en phase avec les enseignements scolaires traditionnels. De plus la mise en place d'une formation BPJEPS pose un certain nombre de contraintes (formateurs, alternance, coût...) pour un petit territoire comme la Nouvelle-Calédonie. Les jeunes, pour se professionnaliser, doivent quitter le territoire et se tourner vers la métropole.

Perspectives :

La création d'un diplôme ouvrira des perspectives d'évolution de la pratique du vélo et encouragera les jeunes à s'investir dans une activité professionnelle même complémentaire à une autre activité professionnelle.

La création d'un diplôme Calédonien permettra également au cyclisme traditionnel de se structurer.

Enfin la création d'un diplôme aidera les filières touristique et économique par :

- La structuration de la filière touristique ;
- La conception et le montage de produits touristiques ;
- La création d'une activité professionnelle dans les espaces naturels grâce au tourisme vert.

Pour répondre au manque d'encadrement du vélo, le 23.10.2012 le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a été sollicité par la présidente de la province Sud, Madame Ligeard Cynthia, pour la création d'une certification professionnelle relative à l'encadrement du vélo. La CCCP (commission consultative de la certification professionnelle) de décembre 2012 a donné un avis favorable à la création d'une certification calédonienne de niveau V dans le champ du vélo.

Au cours des séances de travail d'écriture des référentiels, il a été souligné de créer dans le futur un certificat de spécialisation « encadrement du BMX », discipline en devenir en Nouvelle-Calédonie et ne possédant aucun encadrant diplômé en Calédonie.

La création d'une certification calédonienne de niveau V dans le champ du vélo permettra donc de répondre aux différents besoins du territoire en aidant à la structuration et au développement du cyclisme, en favorisant le développement des activités de pleine nature dans le respect de l'environnement et en créant des micro-économies.

I- L'EMPLOI TYPE

Intitulé de l'emploi type : Accompagnateur, initiateur vélo (A.I.V).

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination.

1.1 Lien avec les nomenclatures

- Nomenclature d'activités françaises (NAF)
 - Section R : Arts, spectacles et activités récréatives.
 - Division 93 : Activités sportives, récréatives et de loisirs.
 - Groupe 93.1 : Activités liées au sport.
- Fiches ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois)
Une fiche ROME est adaptée à l'emploi type :
 - G 1201 : Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives.
- Code NSF (nomenclature des spécialités de formation)
 - 335 t : animation sportive, culturelle et de loisirs.
- Niveau des certifications (nomenclature de 1969)
 - Diplôme d'accompagnateur/initiateur vélo : niveau V

1.2 Définition et description de l'emploi type

L'accompagnateur/initiateur vélo (A.I.V) peut évoluer partout en Nouvelle-Calédonie.

Il intervient en organisant, accueillant, initiant et en accompagnant différents types de publics sur des activités vélo tout terrain (VTT) et de cyclisme traditionnel ; ceci de façon ponctuelle ou régulière.

Ces interventions visent une double finalité :

- accompagner des publics lors d'activités de sorties sur pistes VTT et sur route dans un but de découverte à caractère sportif et/ou touristique,
- animer et initier au VTT et cyclisme traditionnel sur des espaces aménagés.

Il peut se spécialiser dans d'autres disciplines du cyclisme (BMX,...).

Il sensibilise à l'environnement et la notion de développement durable lors de l'ensemble de ses activités.

1.3 Conditions générales d'exercice de l'emploi type

Statuts :

- Salarié (secteur privé et public) ;
- Travailleur indépendant ou patenté (animateur sportif et/ou gérant de société) ;

Structures d'exercice de l'emploi type :

Dans le cas d'un travailleur salarié, l'emploi peut s'exercer dans tous établissements d'activités physiques et sportives.

Dans le cas d'un travailleur indépendant, il est souvent appelé à fournir une prestation en réponse à une demande clientèle.

Il peut donc être amené à travailler avec des :

- collectivités territoriales ;
- associations ;
- offices de tourisme ;
- tours opérateurs ;
- établissements publics ou privés divers ;
- établissements scolaires sous réserve de la réglementation en vigueur ;
- centres de vacances et de loisirs sous réserve de la réglementation en vigueur.

Publics concernés :

- Adultes et mineurs dans le cadre d'activités de loisirs sportifs et/ou à caractère touristique, à des fins de découverte et d'initiation.
- Centres de vacances et de loisirs : à des fins éducatives dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Publics scolaires :

. Primaires : dans le respect de la réglementation en vigueur.

. Collèges et lycées : dans le respect de la réglementation en vigueur.

- Personnes en situation de handicap :

L'accompagnateur/initiateur vélo n'est pas habilité à encadrer un public en situation de handicap.

1.4 Conditions d'exercice de la profession

Pour pouvoir exercer son activité, l'accompagnateur/initiateur vélo doit pouvoir justifier des conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme accompagnateur/initiateur vélo;
- être majeur ;
- être déclaré auprès de la mairie de la commune du lieu d'exercice et de la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie (DJS NC) en tant qu'accompagnateur, initiateur professionnel et/ou en tant qu'exploitant d'un établissement d'activités physiques et sportives ;
- disposer d'un certificat médical annuel de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités du vélo;
- être titulaire du diplôme PSC1 (prévention et secours civiques) ou toute autre certification équivalente, à jour des recyclages obligatoires ;
- faire état d'une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle couvrant son champ d'activité ;
- avoir une forme physique adaptée à l'encadrement de l'activité.

1.5 Champ d'intervention et de responsabilité

L'accompagnateur/initiateur vélo (A.I.V) peut intervenir dans le champ de l'encadrement de sorties sur pistes VTT et sur routes et dans le champ de l'initiation au VTT et au cyclisme traditionnel.

1.5.1 Encadrement de sorties sur pistes VTT et sur routes :

L'accompagnateur/initiateur vélo peut exercer ses activités en autonomie dans le respect des règles suivantes :

- L'accompagnateur initiateur vélo encadre uniquement la pratique liée à son diplôme. Cette activité est en autonomie du lever au coucher du soleil. L'itinérance (randonnée en autonomie sur plusieurs jours) n'est possible que sous la responsabilité minimum d'un niveau IV de la spécialité sportive.
- L'effectif est adapté au niveau des pratiquants, des conditions liées à l'organisation de la sortie et n'excèdera pas 8 personnes.
 - . En cas d'effectif plus important, les accompagnateurs/initiateurs vélo devront être en équipe de deux ou plus ;
 - . En centre de vacances et de loisirs et en milieu scolaire, l'accompagnateur initiateur vélo doit respecter la réglementation spécifique en vigueur.

- Les sorties doivent s'effectuer sur des itinéraires dans les conditions suivantes :

➤ Sur pistes VTT :

- Balisées Fédération Française de Cyclisme (FFC) de difficultés niveau piste verte à bleue (norme FFC) ;
- De maximum 20 km/jour ;
- De dénivelé cumulé positif inférieur à 300 mètres ;
- De descentes : maximum 15 % ;
- La participation d'un serre file est recommandée. Celui-ci sera choisi parmi le public encadré.

➤ Sur route :

- Autorisées aux cyclistes ;
- De maximum 50 km/jour ;
- De dénivelé cumulé positif inférieur à 300 mètres ;
- De descentes : maximum 15 % ;
- Une voiture de sécurité est obligatoire en position de serre file ;

➤ Reconnaissance des itinéraires :

Les sorties doivent s'effectuer sur des itinéraires préalablement reconnus par l'AIV, selon les conditions suivantes :

- *Dans le cas d'un itinéraire (balisé aux normes FFC ou route) non connu par l'accompagnateur, il devra :*
 - Prendre obligatoirement connaissance de tous documents relatifs aux sites (carte, topoguides...) et s'informer de source orale ;
 - Effectuer une reconnaissance préalable sur le terrain en parcourant intégralement le parcours ;
 - Prendre note des caractéristiques du terrain (nature des sols, dénivelé, types de cours d'eau, couverture téléphonique, zones d'arrivée des secours, ...).
- *Dans le cas d'un itinéraire balisé connu, l'A.I.V effectue une simple reconnaissance sur le terrain afin de vérifier le bon état de l'itinéraire et sa praticabilité en fonction de son public.*

1.5.2 Initiation au VTT et au cyclisme traditionnel :

. L'accompagnateur/initiateur vélo peut initier à la pratique du VTT et du cyclisme traditionnel en autonomie dans le respect des règles suivantes :

- sur un terrain sécurisé ;
- plat à vallonné (dénivelé cumulé positif inférieur à 300 mètres et descentes de maximum 15 %).

A l'appréciation et sous la responsabilité d'un encadrant titulaire d'un diplôme supérieur (niveau IV et plus), l'A.I.V peut être amené à assister cette personne dans le cadre de séances allant au-delà des conditions décrites précédemment.

Lors de ses interventions, l'A.I.V est tenu à une obligation de moyen, il est responsable de son activité du début à la fin.

1.6 Niveau de qualification et évolution dans le poste

Titulaire d'un niveau V, l'accompagnateur/initiateur vélo peut évoluer vers des fonctions d'éducateur sportif, au travers de l'obtention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité : « activités du cyclisme », de niveau IV.

L'A.I.V peut également participer à des stages en vue de l'obtention de modules lui conférant des qualifications techniques complémentaires.

II- DÉFINITION ET DESCRIPTION DES ACTIVITÉS TYPES

Les activités communes aux différents profils d'emploi du champ d'intervention sont classées en 4 activités types.

- **Activité type 1 (AT1):**
Evoluer en toute sécurité.
- **Activité type 2 (AT2):**
Créer et gérer le produit d'activité vélo.
- **Activité type 3 (AT3):**
Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité.
- **Activité type 4 (AT4):**
Garantir un matériel en bon état de fonctionnement.

Une activité d'extension à la spécialité du BMX pourra être associée.

2.1 Activité type 1 (AT1) : Evoluer en toute sécurité.

Cette activité est indispensable au bon déroulement des activités 2, 3 et 4. L'ensemble des compétences contenu dans l'activité 1 est transversal aux trois autres activités de l'emploi type.

Pour pouvoir reconnaître son parcours, encadrer, sécuriser son public, l'accompagnateur/initiateur vélo doit maîtriser les principaux outils et techniques de progression en VTT et en cyclisme traditionnel.

L'A.I.V utilise et maîtrise :

- les fondamentaux techniques du vélo ;
- les techniques et outils de navigation.

2.2 Activité type 2 (AT2) : Créer et gérer le produit d'activité vélo.

Dans l'exercice de sa profession, l'accompagnateur/initiateur vélo peut être amené à créer des produits:

- d'initiation VTT et cyclisme traditionnel ;
- sorties sur pistes VTT ou sur route ;

Il peut aussi gérer son activité professionnelle.

La conduite de cette activité type 2 tient compte des intérêts sportifs, touristiques, environnementaux et culturels, ainsi que des contraintes techniques, réglementaires et sécuritaires.

L'A.I.V construit un ou des produits d'activités du cyclisme en fonction de différents types de clients (familial, sportif, initiation, thématique, senior, scolaire, commanditaires extérieurs...), des différentes contraintes de son milieu d'intervention et de ses prérogatives d'exercice.

L'A.I.V établit le programme de ses sorties ou de ses séances d'initiation à vélo.

Les séances se dérouleront sur un espace aménagé, sécurisé, plat à vallonné. Les randonnées ne peuvent s'effectuer que sur des pistes balisées aux normes FFC.

Il peut être amené à gérer son activité professionnelle :

- en établissant sa politique tarifaire ;
- en créant ses supports et réseaux de communication ;
- en effectuant les démarches réglementaires et administratives nécessaires au bon déroulement de son activité ;
- en effectuant les démarches relatives aux accès des différents sites ;
- en participant au développement du vélo ;
- en se conformant au règlement intérieur du site ;

- en se tenant informé des évolutions techniques et sécuritaires liées à son activité.

2.3 Activité type 3 (AT3) : Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité.

La préparation est dans la continuité de l'activité 2. Elle commence dès le premier contact avec la clientèle. L'encadrement se situe principalement sur le terrain.

Pour élaborer son programme, l'accompagnateur/initiateur vélo tient compte des contraintes du milieu et du public.

Il vérifie l'état de son parcours et prépare le matériel collectif, individuel et pédagogique.

A l'arrivée de son public l'A.I.V accueille son groupe, évalue les aptitudes de ses clients, vérifie le matériel. Il initie aux bases rudimentaires et aux gestes nécessaires à la pratique du vélo.

Au cours de son activité d'initiateur, il met en place des situations progressives d'apprentissage.

Durant toute l'activité l'accompagnateur/initiateur vélo encadre et assure la sécurité de ses clients.

L'A.I.V peut agrémenter son activité avec un discours s'appuyant sur ses connaissances techniques, environnementales et culturelles.

Il évalue la qualité de sa prestation.

2.4 Activité type 4 (AT4) : Garantir un matériel en bon état de fonctionnement.

Cette activité est indispensable au bon déroulement de l'activité 3, à la sécurité des pratiquants ainsi qu'à la qualité de la prestation proposée.

La gestion et l'entretien de l'ensemble des matériels (vélo, matériel collectif, individuel, pédagogique) s'effectuent de manière régulière et en amont de l'encadrement. L'accompagnateur/initiateur vélo pourra cependant être amené à réaliser des dépannages afin de poursuivre son activité. Il tient à jour un cahier d'inventaire et d'état du matériel.

Il entretient, règle, répare et gère le matériel indispensable pour garantir une prestation de qualité et la sécurité des clients.

III-Description des compétences

La tenue de l'emploi type implique la maîtrise des 12 compétences suivantes :

- Compétence 1 (C1) : Maîtriser les fondamentaux techniques du vélo ;
- Compétence 2 (C2) : Utiliser les techniques et outils de navigation ;
- Compétence 3 (C3) : Créer des produits vélo adaptés à différents publics ;
- Compétence 4 (C4) : Réaliser les démarches nécessaires à la création et au bon fonctionnement de son activité professionnelle ;
- Compétence 5 (C5) : Communiquer dans son activité professionnelle ;
- Compétence 6 (C6) : Elaborer un programme adapté au public ;
- Compétence 7 (C7) : Préparer et accompagner une randonnée ;
- Compétence 8 (C8) : Préparer et encadrer une séance d'apprentissage ;
- Compétence 9 (C9) : Agir en cas de difficulté ou d'accident ;
- Compétence 10 (C10) : Evaluer les résultats de sa prestation ;
- Compétence 11 (C11) : Entretenir et régler le matériel ;
- Compétences 12 (C12) : Réaliser les réparations rudimentaires d'un vélo.

3.1 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 1 : Evoluer en toute sécurité.

La réalisation de l'activité type 1 nécessite la mise en œuvre des 2 compétences (C) suivantes :

- Compétence 1 (C1) : Maîtriser les fondamentaux techniques du vélo ;
- Compétence 2 (C2) : Utiliser les techniques et outils de navigation ;

3.1.1 Compétence 1 (C1) Maîtriser les fondamentaux techniques du vélo

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur/initiateur vélo a une maîtrise satisfaisante des trois fondamentaux de la pratique du VTT et du cyclisme traditionnel : s'équilibrer, se propulser, conduire. Son bagage technique lui permet d'avoir de l'aisance sur les différentes techniques suivantes : monter et descendre de vélo, pédaler – freiner, le surplace, les descentes, les montées, les devers, le virage, le freinage court, le dérapage, le soulevé de roue avant, arrière et des deux roues.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

Les fondamentaux techniques du vélo à maîtriser sont :

- se déplacer le vélo en main ;
- monter sur son vélo à l'arrêt ou en mouvement ;
- choisir le développement correspondant au dénivelé ;
- savoir freiner ou s'arrêter en toutes circonstances ;

- lire une trajectoire ;
- adapter sa trajectoire au terrain ;
- rouler à vitesse réduite pour surmonter une difficulté ;
- adapter sa position au milieu d'évolution ;
- gérer son équilibre sur un temps d'arrêt ;
- se déplacer en libérant au moins un appui ;
- soulever une ou deux roues lors de franchissement ;
- rouler en groupe, en colonne par 2 ou par 1 ;
- réaliser un portage ;

C/ Connaissances associées :

Connaître :

- l'histoire du vélo et ses différentes disciplines ;
- les différentes parties du vélo ;
- la définition du développement ;
- le rapport entre le frein avant et le frein arrière lors du freinage ;
- les notions de centre de gravité, de transfert de masse, de pompage, d'aspiration ;
- les cinq appuis ;
- le code de la route ;
- les règles et conduites de sécurité ;

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- être observateur ;
- anticiper ;
- être réactif ;
- rester lucide ;
- être en bonne condition physique ;
- respecter les autres ;
- rester concentrer.

3.1.2 Compétence 2 (C2) : Utiliser les techniques et outils de navigation ;

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur initiateur vélo prépare et réalise son parcours en utilisant les techniques et outils de navigation.

À partir d'un document cartographique et d'un topoguide lorsqu'il existe :

- il se projette mentalement sur la zone d'évolution en analysant les éléments caractéristiques du terrain, en définissant des points de passage, des lignes directrices, des lignes de butée, des itinéraires de secours et des points de non retour ;

- il identifie des zones à risques qui pourraient faire l'objet d'une attention particulière ;
- il rédige un plan de marche type road book ;
- lors de la réalisation de son parcours, l'A.I.V se situe sur la carte, se déplace en suivant sa feuille de route, et utilise les techniques de navigation appropriées.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- utiliser la carte, la boussole, le curvimètre, le compteur kilométrique ;
- lire et interpréter un topoguide ;
- lire et interpréter le relief sur une carte et sur le terrain ;
- calculer une distance sur la carte (avec ou sans curvimètre) et sur le terrain (avec ou sans compteur kilométrique) ;
- faire la relation entre la carte et le terrain ;
- relever et suivre un azimuth avec la boussole ;
- rédiger et utiliser un document descriptif de l'itinéraire (type road book) ;

C/ Connaissances associées :

- connaître les bases mathématiques nécessaires à l'usage des différents outils de navigation ;
- connaître les caractéristiques d'une carte, d'un road book, le fonctionnement d'une boussole, d'un curvimètre, d'un compteur kilométrique ;

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles adaptées à la navigation :

- capacité d'observation et de mémorisation ;
- être méthodique ;
- être rigoureux ;
- être judicieux.

**3.2 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 2 :
Créer et gérer le produit d'activité vélo.**

La réalisation de l'activité type 2 nécessite la mise en œuvre des 3 compétences (C) suivantes :

- Compétence 3 (C3) : Créer des produits vélo adaptés à différents publics ;
- Compétence 4 (C4) : Réaliser les démarches nécessaires à la création et au bon fonctionnement de son activité professionnelle ;
- Compétence 5 (C5) : Communiquer dans son activité professionnelle ;

3.2.1 Compétence 3 (C3) : Créer des produits vélo adaptés à différents publics ;

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur/initiateur vélo construit différents types de produits d'activités d'initiation ou de randonnées. Il propose diverses activités correspondant aux différents types de clientèle (familiale, sportive, jeune, thématique, senior, scolaire,...), en tenant compte de son niveau et de ses attentes. Il tient compte également des contraintes physiques et météorologiques des lieux. Il établit sa politique tarifaire en fonction des activités proposées et des différents publics.

Pour le produit initiation, l'activité nécessite un terrain sécurisé, plat à vallonné qui devra être reconnu par l'accompagnateur initiateur. De même, il prendra note des différentes caractéristiques du terrain.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- mobiliser des réseaux pour connaître des lieux de pratique ;
- prendre connaissance de tous documents relatifs aux espaces, sites et itinéraires (carte, fiches randonnées...) ;
- reconnaître le parcours afin de noter les caractéristiques du terrain (nature des sols, dénivelé, types de cours d'eau, couverture téléphonique, les zones de déclenchement d'alerte et les zones d'intervention des secours, intérêts...) ;
- estimer le timing et la difficulté du parcours ;
- reconnaître le plateau technique (zone de pratique de l'initiation) ;
- créer ses fiches « produit » vélo ;
- établir sa politique tarifaire.

C/ Connaissances associées :

- connaître des réseaux efficaces pour collecter des informations (institutions, professionnels, partenaires, privés...) ;
- connaître la classification des pistes VTT de la fédération Française de cyclisme ;
- connaître les différentes possibilités de lieux de pratique ;
- connaître les différents types de clientèle et leurs caractéristiques ;
- connaître l'influence des saisons sur la nature des terrains, des plantes allergisantes.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- être observateur ;
- être méthodique ;

- être consciencieux ;
- être organisé ;
- esprit d'analyse et de synthèse des informations ;
- être créatif.

3.2.2 Compétence 4 (C4) : Réaliser les démarches nécessaires à la création et au bon fonctionnement de son activité professionnelle ;

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur/initiateur vélo gère son activité professionnelle sur un plan administratif, réglementaire, relationnel.

Il déclare son activité auprès des différents organismes et instances administratives. Il tient à jour ses documents comptables et ses répertoires réseaux, fournisseurs, clients... Il gère son matériel. Il se tient informé des évolutions réglementaires et sécuritaires liées à son activité.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- effectuer les différentes déclarations nécessaires à son activité : responsabilité civile, répertoire d'identification des entreprises et des établissements (RIDET), réglementation, déclaration d'activité d'éducateur ainsi que sociale, et fiscale ;
- solliciter les autorisations d'accès ;
- tenir une comptabilité simplifiée (facture, devis, recettes, dépenses,...) ;
- tenir un agenda et un carnet d'adresses à jour ;
- tenir à jour un registre de suivi du matériel ;
- se tenir informé des évolutions réglementaires et sécuritaires de l'activité.

C/ Connaissances associées :

- connaître les acteurs du mouvement sportif et du milieu professionnel (fédérations, comité régional, professionnels...) ;
- savoir où s'informer pour se tenir à jour de ses déclarations réglementaires, fiscales et sociales ;
- connaître les us et coutumes et les démarches d'accès aux sites ;
- connaître les normes en vigueur et caractéristiques techniques du matériel ;
- connaître des bases de comptabilité ;
- connaître des moyens de suivi de son matériel.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- avoir une bonne capacité relationnelle et de communication ;
- respecter les procédures administratives ;
- être observateur ;
- être méthodique ;
- être consciencieux ;
- être organisé ;
- avoir un esprit d'analyse et de synthèse des informations ;
- s'approprier les informations.

3.2.3 Compétence 5 (C5) : Communiquer dans son activité professionnelle ;

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur/initiateur vélo développe son activité professionnelle. Il utilise des outils de communication visant à assurer la promotion et la pérennité de son activité.

Il valorise son activité auprès des différents types de clients, des acteurs du tourisme, du mouvement sportif, des collectivités territoriales, des médias...

Il peut créer et/ou diffuser des supports de communication.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- créer son réseau professionnel ;
- élaborer sa stratégie promotionnelle ;
- réaliser des supports de communication simples ;
- utiliser différents outils et moyens de communication ;
- utiliser différents outils et moyens de planification et de contacts ;
- promouvoir son activité aux différents clients et partenaires.

C/ Connaissances associées :

- connaître différents moyens de communication ;
- connaître des logiciels informatiques simples permettant la création de supports de communication ;
- connaître les délais de mise en place d'un plan médias ;
- connaître des principes de base de marketing ;
- connaître des outils de planification et de contact ;
- connaître le tissu institutionnel et professionnel.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- avoir une bonne élocution ;
- savoir parler de son produit ;
- être ouvert ;
- être réactif et imaginatif ;
- savoir argumenter, convaincre.

3.3 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 3 : Préparer et encadrer une activité VTT et cyclisme traditionnel en toute sécurité.

La réalisation de l'activité type 3 nécessite la mise en œuvre des 5 compétences (C) suivantes :

- Compétence 6 (C6) : Elaborer un programme adapté au public ;
- Compétence 7 (C7) : Préparer et accompagner une randonnée ;
- Compétence 8 (C8) : Préparer et encadrer une séance d'apprentissage ;
- Compétence 9 (C9) : Agir en cas de difficulté ou d'accident ;
- Compétence 10 (C10) : Evaluer les résultats de sa prestation ;

3.3.1 Compétence 6 (C6) : Elaborer un programme adapté au public.

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur/initiateur vélo analyse la demande de la clientèle (desiderata, type de public, son niveau de pratique, le nombre de personnes, la disponibilité...), cible et propose une sélection de programme adaptée.

En fonction des contraintes du groupe, des contraintes naturelles, matérielles et de la disponibilité des lieux d'intervention, il élabore un programme détaillé. Il y définit entre autre :

- le parcours ou la zone de pratique ;
- le timing de la sortie ou de la séance ;
- le matériel collectif et individuel ;
- les zones de déclenchement d'alerte et les zones d'intervention des secours...

Il communique le programme (horaires, matériel requis...) aux clients concernés.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- poser les questions clefs afin d'évaluer la demande et le potentiel du groupe : attentes, conditions physiques générales, expériences dans la pratique du vélo...
- prendre en compte les contraintes naturelles du moment (nature du sol, impacts des événements météorologiques,...) ;
- vérifier la disponibilité des lieux ;

- définir le matériel collectif et individuel ;
- établir le programme détaillé de l'action ;
- communiquer au public le programme et la liste de matériel.

C/ Connaissances associées :

- connaître les principales questions pour cibler le public et sa demande ;
- connaître la vitesse moyenne de déplacement (propre à la randonnée) en fonction des publics et du terrain ;
- connaître la liste du matériel collectif et individuel.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- avoir une bonne capacité de communication ;
- être enthousiaste ;
- être attentif aux personnes présomptueuses ;
- être organisé ;
- esprit d'analyse et de synthèse des informations ;
- convaincant ;
- être exigeant sur les horaires et le matériel.

3.3.2 Compétence 7 (C7) : Préparer et accompagner une randonnée.

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur/initiateur vélo vérifie la météo, la praticabilité du parcours et prépare le matériel collectif, individuel, ainsi que sa feuille de route.

Il accueille les clients puis il équipe son groupe. Il vérifie le matériel, le niveau des pratiquants, l'état de forme du public et questionne sur d'éventuels points de vigilance médicaux. Il vérifie et/ou initie aux techniques de base nécessaires à la sortie sur pistes VTT et/ou sur routes.

L'accompagnateur/initiateur vélo encadre le groupe et assure sa sécurité tout le long du parcours. Il donne les consignes et veille à leurs respects.

Il peut être amené à instaurer un dialogue (culturel, environnemental...) afin d'agrémenter l'activité.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

Lorsqu'il prépare sa randonnée :

- vérifier la praticabilité du parcours (nature du sol, éboulement, niveau des rivières, barrage végétal...) ;
- lire et comprendre un bulletin météo ;
- préparer le matériel individuel et collectif ;
- préparer sa feuille de route (parcours identifié : niveau du parcours, distance, passages techniques et spécifiques demandant une attention

particulière, points d'intérêt, heure de départ et d'arrivée estimée, nombre de personnes encadré, niveau du public, les réchappés, les DZ, les zones téléphoniques positives, N° de secours...)

Lorsqu'il accueille son groupe :

- se présenter et présenter le programme de l'activité ;
- évaluer les capacités du groupe (santé, vécu, niveau...) ;
- équiper le groupe et répartir le matériel individuel et collectif une fois vérifiés ;
- vérifier les compétences techniques du groupe et le cas échéant initier aux techniques de base nécessaires à la sortie sur pistes VTT et sur routes ;

Tout au long de la randonnée :

- gérer le groupe dans le respect des consignes ;
- vérifier et corriger les gestes et comportements des clients ;
- anticiper et donner les consignes techniques adaptées à la situation ;
- vérifier et/ou s'adapter aux évolutions des conditions naturelles et humaines ;
- rendre la sortie attractive par une présentation des milieux parcourus et par un dialogue adapté à la situation (motivation, mise en confiance...).

C/ Connaissances associées :

- avoir des notions en météorologie et connaître leurs conséquences sur le terrain (nature des sols, leurs aspects hydrologiques...) ;
- connaître le matériel individuel et collectif de l'activité proposée ;
- connaître la composition de la trousse de dépannage et de la trousse de secours ;
- connaître des techniques de communication ;
- connaître les principales questions liées au potentiel du groupe ;
- connaître les principales caractéristiques des publics et leurs conséquences ;
- connaître des comportements à risque ;
- connaître les dangers inhérents à l'activité vélo ;
- avoir des notions de pédagogie en matière d'encadrement de l'activité ;
- avoir des connaissances sur l'environnement naturel et socioculturel de la Nouvelle-Calédonie.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- avoir une bonne capacité de communication ;
- avoir une posture d'encadrant ;
- enthousiasme ;
- être vigilant et lucide ;

- être méthodique et rigoureux ;
- s'approprier, comprendre, synthétiser les informations ;
- se mettre à la portée de son public ;
- savoir prendre une décision ;
- être exigeant sur les horaires.

3.3.3 Compétence 8 (C8) : Préparer et encadrer une séance d'apprentissage.

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur/initiateur réfléchit aux objectifs des séances d'encadrement et prépare ses fiches pédagogiques en fonction de son milieu d'intervention.

Il vérifie la météo, l'état de son plateau et prépare le matériel collectif, individuel et pédagogique.

Il sécurise le plateau et met en place ses ateliers pédagogiques.

Il accueille les pratiquants. Il équipe son public. Il vérifie le matériel, le niveau et l'état de forme du public.

L'A.I.V initie aux fondamentaux de l'activité vélo en utilisant des ateliers d'apprentissages. Il donne des consignes, veille à leurs respects. Il met en confiance son public, cherche à développer les capacités techniques et physiques des pratiquants afin de développer leur autonomie. Il assure la sécurité de son groupe tout au long de sa séance.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

Lorsqu'il prépare son initiation :

- adapter un cycle d'initiation à son public (maximum 6 à 7 séances), à partir de référentiels déjà existants ;
- préparer une fiche pédagogique ;
- vérifier la praticabilité du plateau (conditions météorologiques, nature du sol...) ;
- préparer et vérifier le matériel individuel et collectif ;
- délimiter sa zone de pratique ;
- préparer son matériel pédagogique en fonction de l'activité proposée ;

Lorsqu'il accueille son groupe :

- se présenter et présenter le programme de la séance ;
- équiper son groupe ;
- vérifier les acquis du public ;

Lors de son initiation :

- mettre en œuvre des exercices et des jeux individuels et collectifs adaptés aux publics et aux conditions de pratique ;
- instaurer un dialogue adapté au public (discussion, motivation, mise en confiance...) ;
- gérer le groupe en veillant au respect de la sécurité et des consignes.

C/ Connaissances associées :

- connaître des supports pédagogiques de référence ;
- connaître la trame d'une fiche pédagogique ;
- connaître le matériel individuel et collectif de l'activité proposée ;
- connaître les dangers inhérents à l'activité vélo ;
- connaître des techniques de communication ;
- connaître les principales caractéristiques des publics et leurs conséquences ;
- avoir des notions de pédagogie en matière d'encadrement de l'activité.
-

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- avoir une posture d'encadrant ;
- avoir une bonne capacité de communication ;
- enthousiasme ;
- être vigilant et lucide ;
- être méthodique et rigoureux ;
- s'adapter à son public et aux situations rencontrées.

3.3.4 Compétence 9 (C9) : Agir en cas de difficulté ou d'accident.

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur/initiateur vélo maîtrise la procédure d'alerte et de secours. Il gère son groupe en cas de difficulté ou d'accident. Il apporte les premiers secours si nécessaire.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- placer le groupe en sécurité ;
- placer la victime en sécurité si besoin ;
- faire un bilan ;
- apporter les premiers secours ;
- alerter ;
- gérer le groupe et la victime dans l'attente.

C/ Connaissances associées :

- connaître les procédures d'alerte ;
- connaître les premiers gestes de secours ;
- connaître et gérer des situations de crise.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- anticiper ;
- être réactif ;
- rester lucide ;
- être en bonne condition physique ;
- être dynamique ;
- rester concentrer ;
- ne pas se laisser influencer ;
- s'adapter à des situations imprévues ;
- rester maître de soi.

3.3.5 Compétence 10 (C10) Evaluer les résultats de sa prestation.

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur/initiateur vélo apprécie les points positifs et négatifs de sa prestation. Il évalue la satisfaction de sa clientèle, l'atteinte ou non des objectifs attendus, les aspects sécuritaires et le suivi de son activité. Il mesure les écarts repérés entre l'action préparée et réalisée. Il identifie et propose des solutions correctives. Il rend compte éventuellement de sa prestation auprès de sa structure, d'un commanditaire.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- faire le bilan de sa prestation avec sa clientèle ;
- revivre son parcours ou sa séance afin d'identifier et d'analyser les points positifs et négatifs de sa prestation ;
- définir des solutions permettant d'améliorer sa prestation.

C/ Connaissances associées :

- connaître des outils d'évaluation simples (questionnaire de satisfaction,...) ;
- connaître des outils d'auto évaluation simples (procédures et fiche d'auto critique...).

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- être à l'écoute ;
- se remettre en question ;
- avoir un regard critique sur sa prestation ;
- avoir un esprit d'analyse et de synthèse.

3.4 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité type 4 : Garantir un matériel en bon état de fonctionnement.

La réalisation de l'activité type 4 nécessite la mise en œuvre des 2 compétences (C) suivantes :

- Compétence 11 (C11) : Entretenir et régler le matériel ;
- Compétences 12 (C12) : Réaliser les réparations rudimentaires d'un vélo.

3.4.1 Compétence 11 (C11) : Entretenir et régler le matériel.

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur/initiateur vélo conserve son parc vélo en bon état de fonctionnement et le range de manière adaptée. Il lave les vélos et les différents équipements. Il vérifie l'usure des freins, des pneus et de la chaîne. Il graisse ou huile les parties mécaniques. Il règle les tensions des freins et des dérailleurs. Il vérifie les différents serrages et l'état des plateaux et pignons.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- nettoyer la chaîne avec un produit gras ;
- laver et rincer l'ensemble du vélo et les équipements individuels et collectifs ;
- actionner les leviers de frein et de dérailleurs pour vérifier l'état des câbles ;
- tester la pression des pneus ;
- regarder la présence d'éventuelles coupures sur les flancs et la bande roulante ;
- vérifier l'usure du pneu, de la chaîne, des plateaux, des pignons et des patins ou plaquettes de freins ;
- vérifier l'état du matériel individuel et collectif ;
- graisser la tige de selle, la potence et les pédales ;
- huiler la chaîne, les dérailleurs et les mâchoires de freins ;
- reprendre la tension des câbles de freins et dérailleurs ;
- serrer les différentes vis et écrous ;
- poser et ranger son vélo de façon à ne pas l'abîmer.

C/ Connaissances associées :

- connaître la pression des pneus (en bars) adaptée à l'activité ;
- connaître les produits d'entretien et les outils à utiliser ;
- connaître les différentes parties du vélo ;
- connaître les différents modes d'immobilisation d'un vélo.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- avoir le sens de l'observation ;
- avoir un esprit d'analyse ;
- être méthodique ;
- être méticuleux.

3.4.2 Compétences 12 (C12) : Réaliser les réparations rudimentaires d'un vélo.

A/ Description de la compétence :

L'accompagnateur/initiateur vélo réalise les petites réparations de son parc vélo (une crevaison, un changement de matériel...) et les note sur un carnet d'entretien.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- démonter et remonter un pneu ;
- poser une rustine ;
- démonter et remonter un câble de frein ou de vitesse, une paire de pédales, un plateau, une chaîne, des patins ou plaquettes de frein, les leviers ou mâchoires de frein ;
- déposer et reposer une selle, un guidon, une potence, une tige de selle ;
- Poser une guidoline ;
- Tenir à jour un carnet d'entretien.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- avoir de la patience ;
- avoir le sens de l'observation ;
- avoir un esprit d'analyse ;
- être méthodique ;
- être méticuleux.

A N N E X E

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

DIPLÔME D'ACCOMPAGNATEUR INITIATEUR VELO

- ANNEXE : Groupe de travail -

Animation et Ingénierie :

Céline BELLON	Responsable de la section certification à la direction de la formation professionnelle continue.
Isabelle SPITZ	Conseillère en formation à la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle- Calédonie.

Composition du groupe de travail :

Freddy CHOUIN	Educateur sportif à la Direction des Sports et des Activités Socio-éducatives - Province Nord.
Laurent GANE	Educateur sportif - BEES 1 cyclisme. Bureau des sports nature à la direction des sports et des loisirs de la province Sud.
Christophe JOLY	Educateur sportif - BEES 1 cyclisme. Directeur du CAP de POE
Gérald SALAUN	Président du comité régional de cyclisme de NC.

Autres personnes consultées :

Jean Paul BADOSA	Conseiller en formation à la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle- Calédonie.
Félicia BALLANGER	Conseillère sport - Direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle- Calédonie.
Bernard CHATELAIN	Responsable de la cellule écotourisme direction du développement économique et de l'environnement de la province Nord.
Jean Francis CLAIR	Consultant sports de nature
Christophe DABIN	Conseiller pédagogique d'éducation physique et sportive - Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie
Dominique GARNIER	Chargé d'étude de la flore - DENV province Sud
Patrick HEYDT	Conseiller sport. Chargé de la réglementation à la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle- Calédonie
Julie LARONDE	Bureau du tourisme – DEFE – Province sud.
Roland MONJO	Directeur de la direction des sports et des loisirs de la province des îles.

Lilas NYIPIE	Direction du développement et de l'équipement Lifou secteur tourisme
Patrick PAGATELE	Directeur de la Direction des Sports et des Activités Socio-éducatives - Province Nord.
Sophie WAIA, CUNANE	Conseillère jeunesse à la Direction Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie